

# Réunion du comité syndical PETR du Pays du Perche ornaïs

Vendredi 23 juin 2017 – 18 heures – La Madeleine-Bouvet

## Compte-rendu

**Documents distribués :** document de séance sous forme de diaporama, dépliants de la route royale Paris-Le Mans  
**Rappel :** les délibérations sont affichées à l'Hôtel de Ville de Mortagne-au-Perche

Le comité syndical du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 23 juin 2017 à La Madeleine-Bouvet.

Jean Claude Lenoir, président du Pays du Perche ornaïs, accueille les délégués et les remercie de leur présence. Il constate que le quorum est largement atteint.

Roger Nehlich, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter cette réunion, Jean Claude Lenoir sollicite les délégués pour approuver le compte rendu du comité syndical du 23 juin 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Avant de présenter l'ordre du jour, Jean Claude Lenoir relate aux membres du comité que l'inauguration de la route royale a eu lieu ce même jour à la Madeleine-Bouvet.

En effet, la mise en valeur de la route royale a été réalisée à l'initiative du Pays du Perche ornaïs, par Christian Pytel ancien chargé de mission Tourisme, en collaboration avec le Conseil départemental de l'Orne et les offices de tourisme du Pays bellêmeois et du Perche rémalardais.

Des pupitres explicatifs permettent de découvrir l'histoire de la route royale et les bornes milliaires situées tous les 1 949 m, jalonnent son tracé. Pour accompagner petits et grands dans cette découverte ludique, deux dépliants ont été édités, l'un raconte l'histoire de la route et l'autre est un jeu éducatif. Ces dépliants sont disponibles dans les offices de tourisme du territoire.

Points à l'ordre du jour :

### 1/ Contrat de ruralité

Jean Claude Lenoir rappelle qu'il s'agit d'un contrat signé avec l'Etat pour financer des projets d'investissement des 4 communautés de communes du territoire sur la période 2017-2020.

Le 19 juin dernier, la convention financière annuelle a été signée pour accompagner 8 projets des collectivités et engager 1 539 106 € de crédits de l'Etat pour l'année 2017.

### 2/ Contrat de territoire

Comme le contrat de ruralité, le contrat de territoire conclu pour la période 2017-2021 a pour objet de soutenir les projets d'investissements des collectivités du territoire. Le protocole d'accord de ce contrat signé le 28 avril dernier, permet de mobiliser 3 136 000 € de la Région Normandie au titre de l'aménagement du territoire et 1 339 000 € du Département de l'Orne au titre de la solidarité du territoire, soit 4 475 000 € de financement territoriale.

Jean Claude Lenoir présente ensuite la liste des projets proposés par les collectivités.

Ces deux contrats sont joints au compte rendu.

### 3/ Débat sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Philippe Picq, vice-président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du numérique, remercie l'ensemble des élus, partenaires et habitants ayant participé à l'élaboration du SCOT, notamment lors des groupes de travail, ateliers participatifs et réunions publiques. Il passe la parole à Maxime Rochelle, en charge du SCOT, pour la présentation du débat sur le projet de territoire (orientations du PADD / dispositions du DOO).

Maxime Rochelle commence par rappeler la démarche et les objectifs du SCOT avant de présenter la traduction du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans les attentes réglementaires du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs). Construit à partir des enjeux issus du diagnostic, le PADD puis le DOO permettent de fixer les grandes orientations et attentes de l'ensemble des politiques publiques qui gravitent autour de l'aménagement et de l'urbanisme. Le DOO reste la seule pièce opposable dans un principe de compatibilité aux documents d'urbanisme locaux et donc indirectement aux tiers.

Maxime Rochelle expose ensuite la concordance entre les axes du PADD et les dispositions du DOO pour l'ensemble des domaines suivants :

- Organisation de l'espace
- Gestion économe de l'espace
- Protection d'espaces agricoles, naturels et urbains
- Préservations des ressources
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère
- Habitat
- Transports et déplacements
- Équipement commercial et artisanal
- Équipements et services
- Infrastructures et réseaux de communications électroniques
- Performances environnementales et énergétiques.

Suite à la lecture des dispositions et aux échanges avec les membres du comité, il est précisé la continuité entre les grands objectifs du SCOT et ceux des PLUi finalisés favorisant ainsi la validation du projet avant l'arrêt du document en décembre 2017. La finalisation de la démarche permettra de lever le principe de constructibilité limitée qui suppose des dérogations octroyées par l'État depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour toute ouverture de nouvelles zones à urbaniser.

Il est évoqué avec Guy Monhée l'implantation des zones économiques et notamment le projet de développement de la zone de Sainte Anne sur le secteur des Hauts du Perche qui induira un ajustement de l'enveloppement foncière projetée sur ce secteur, en cohérence avec les prévisions et besoins issus du diagnostic.

Les prochaines étapes du SCOT permettront de présenter le projet aux partenaires institutionnels puis à la population en vue d'arrêter le contenu du SCOT qui sera soumis à enquête publique puis approuvé au cours du second semestre 2018.

Jean Claude Lenoir précise l'importance de la démarche engagée en interne depuis 2012 pour structurer un projet de territoire cohérent et suffisamment souple pour permettre une appropriation locale du cadre commun validé à l'échelle des 111 communes historiques du Perche ornais.

Il est rappelé que l'ensemble des documents relatifs à la procédure sont téléchargeables sur le site [www.vivre-dans-le-perche.fr/scot-perche-ornais/](http://www.vivre-dans-le-perche.fr/scot-perche-ornais/)

## 4/ Délibération

### Encaissement d'un chèque

La Fédération Ornaise pour le Tourisme de Randonnée (FOTR) souhaite verser au Pays du Perche ornais un don par chèque bancaire de 5 000 €. Les membres du comité autorisent le Président à encaisser ce chèque.

### Versement d'une subvention

Pour le projet de création du Tour des Collines du Perche, il est proposé de verser une subvention de 5 000 € à l'association Itinéraires Ruraux. Les membres du comité mandatent le Président pour effectuer ce virement.

### Demande de subvention LEADER - Animation de la plateforme territoriale de la rénovation de l'Habitat, année 2

Le Pays du Perche ornais a créé en octobre 2016 la plateforme habitat, afin d'être un centre ressources sur le territoire du Perche, et ainsi accompagner les propriétaires occupants et bailleurs, les collectivités, dans leur projet de rénovation de l'habitat ancien et la remise en l'état des logements vacants.

Cette plateforme animée par Elise Combataladesse, recrutée en CDD d'un an à temps plein, est financée à 80 % par des fonds européens.

Les membres du comité autorisent le Président à déposer une demande d'aide à hauteur de 30 960 € de subvention LEADER pour l'animation de la plateforme.

### Demande de subvention LEADER – Etude préopérationnelle d'unités de méthanisation sur le Perche ornais

Suite à l'étude préalable menée par la DDT de l'Orne sur l'ensemble du Département, le Pays du Perche ornais souhaite mener une étude préopérationnelle d'unités de méthanisation sur le territoire du Perche ornais afin de déterminer, en concertation avec les acteurs du territoire, les projets potentiels.

Cette étude serait financée à hauteur de 40 % par des fonds de l'Etat et 40 % par des fonds européens.

Les membres du comité autorisent le président à lancer cette étude, dont le coût estimé est de 50 000 €, et le mandatent pour solliciter les aides de l'Etat (FNADT) et de l'Europe (FEADER-LEADER) d'un montant de 20 000 € chacune.

### Compte rendu des pouvoirs délégués

Jean Claude Lenoir liste les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir :

- *Décisions du bureau :*

Avis favorable du PLUI du Pays bellêmeois

Avenants à la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER

- *Décisions du Président :*

Avenants aux marchés publics pour la fourniture, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel pour l'application du droit des sols.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant formulée, Jean Claude Lenoir déclare ce comité achevé à 19h10 et invite les délégués à participer à la conférence des maires qui suit cette réunion.**

# CONFERENCE DES MAIRES

## PETR du Pays du Perche ornaïs

Vendredi 23 juin 2017 – 19h15 – La Madeleine-Bouvet

### Compte-rendu

**Document distribué :** document de séance sous forme de diaporama, flyer Eco'habitat

Conformément aux statuts du PETR, la conférence annuelle des maires du Pays du Perche ornaïs s'est réunie dans la continuité du comité syndical le 23 juin 2017 à 19h15. 44 élus étaient présents.

Pour cette rencontre annuelle, Jean Claude Lenoir donne la parole à Elise Combataladesse, chargée de mission Habitat, afin qu'elle présente la plateforme Habitat du territoire du Perche.

### 1/ La plateforme Habitat

Face aux besoins de rénovation (notamment thermiques) du parc de logements et aux bilans des actions menées précédemment, le Pays du Perche ornaïs a créé la plateforme habitat en octobre 2016.

Cette plateforme a pour objectif d'être un centre ressources pour les propriétaires occupants et bailleurs, ainsi que pour les collectivités afin de les accompagner dans leur projet de rénovation de l'habitat ancien.

Depuis sa création, l'animatrice a pu rencontrer près de 50 ménages. Les principales interrogations portent sur les aides financières existantes pour des travaux favorisant des économies d'énergie.

Dans le cadre de cette plateforme, le Pays du Perche ornaïs expérimente des dispositifs d'accompagnement et de pré-diagnostic pour la rénovation de l'habitat.

Ainsi, depuis janvier 2017, le dispositif Eco'Réhab, porté par le Pays du Perche ornaïs dont Eco-Pertica est le prestataire, propose un accompagnement technique aux propriétaires à revenus modestes en situation de précarité énergétique.

Les visites-conseils et l'accompagnement technique sont réalisés par Eco-Pertica au domicile des propriétaires, pour les sensibiliser aux écogestes et déterminer les travaux envisageables. L'accompagnement porte également sur les possibilités d'auto-réhabilitation et sur le montage financier des travaux. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat fort avec le Département de l'Orne et les assistantes sociales de secteur.

De plus, Eco-Pertica anime, le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, les Cafés de l'Eco'Réhab. Ces rendez-vous, à 18h ou 20h, sont proposés dans différentes communes du territoire pour couvrir sur l'année toutes les Communautés de communes et sont ouverts à tous. Eco-Pertica apporte des informations techniques aux porteurs des projets.

D'autre part, le Pays accompagne les collectivités dans les projets de rénovation énergétique des logements communaux et prépare un travail partenarial avec Territoire d'Energie 61 pour la mise en place de diagnostics techniques.

Jean Lamy demande aux élus de relayer l'information dans leur commune et les invite à se rapprocher des services sociaux du Conseil départemental afin que ces personnes soient accompagnées.

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur notre site : [www.vivre-dans-le-perche.fr](http://www.vivre-dans-le-perche.fr)

## 2/ Questions diverses

### **Opération collective de modernisation de l'artisanat et commerce(OCM)**

Jean Lamy, vice-président en charge de l'artisanat et du commerce, rappelle que l'OCM, qui permet de subventionner les investissements des petites entreprises, se termine en fin d'année 2017 et que des crédits restent à consommer. Il reste à ce jour 77 000 € à attribuer à des entreprises et verser avant le 31 décembre.

L'aide financière est à hauteur de 30 % du montant HT des factures et est plafonnée à 10 000 €.

Les élus sont invités à relayer l'information auprès des entreprises.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant formulée, la séance est levée à 20 heures.**